

LE PRODUIT

Amoéba développe un traitement biologique pour éradiquer les légionelles

La directive-cadre sur l'eau de 2015 interdira tout rejet de produit chimique dans l'environnement. Une perspective favorable à la start-up Amoéba, qui a développé un traitement biologique contre les légionelles colonisant les réseaux d'eau chaude et les tours aéro-réfrigérantes. Il a été mis au point par des chercheurs du CNRS, et la start-up en détient la licence exclusive mondiale. Le procédé repose sur l'identification de deux souches d'amibes « *qui phagocytent la Legionella pneumophila tout en étant capables d'éliminer les vecteurs amibiens. Plus efficace que les solutions traditionnelles, il n'attaque pas non plus les canalisations* », explique Fabrice Plasson, PDG de l'entreprise créée en juillet 2010. Accompagnée par l'incubateur lyonnais Crealys, elle a bénéficié pour l'instant d'un financement total de 140.000 euros.

Amoéba espère finaliser une levée de fonds de l'ordre du million d'euros d'ici à la fin de l'année. La société, qui s'appuie déjà sur quatre partenaires industriels (Total, Sodial, Daikin et EDF), négocie une dizaine d'autres accords. Elle table sur un chiffre d'affaires de 330.000 euros en 2011.
M. A. D

